

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2019 A 19H00

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Michel CARLIER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le treize juin deux mil dix-neuf.

Présents :

Maire : Michel CARLIER

Adjoint : MM. Didier VALETTE (arrivé en cours de séance) – Jacqueline ALLEGRE - Nicolas NOGUERA – Monique BOUISSEREN

Conseillers : MM. Sylvia BERNAL – Michel LAZERGES – Michel GAUDON – René CHALOT – Didier GALTIER – Françoise COURNILS - Christine MARTIN – Magali LAVERGNE – Muriel BALDO - Marion FESQUET

Absents excusés et représentés :

Michel IVORRAD – A donné pouvoir à Jacqueline ALLEGRE

Alain LABORIEUX – a donné pouvoir à Michel LAZERGES

Claudine PRADE – A donné pouvoir Magali LAVERGNE

Noëlle ZURCHER – A donné pouvoir à Michel CARLIER

Absents non représentés :

Hervé BERARD – Josette TORRECILLAS – Jean-Louis VALETTE – Chantal LEMAN

Secrétaire de séance : Monique BOUISSEREN

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 18 avril 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Commission URBANISME – PATRIMOINE – Rapport de Jacqueline ALLEGRE

☐ SPL L'OR AMENAGEMENT – ZAC des Conques – Compte rendu annuel à la collectivité (exercice 2018)

La SPL L'Or Aménagement a transmis le compte-rendu annuel de la concession d'aménagement établie avec la commune, concernant la ZAC des CONQUES pour l'année 2018.

Ce rapport vise à présenter une description du déroulement de l'opération, tant en termes physiques que financiers, pour lui permettre de suivre, en toute transparence, le déroulement de l'opération et lui permettre de décider le cas échéant des mesures à prendre pour maîtriser l'évolution de l'opération.

Bilan de l'année 2018

L'année 2018 a été principalement consacrée à :

- La mise au point du plan masse avec l'insertion du parc pluvial (faire du bassin un espace public d'agrément pour le futur quartier), base de l'avant-projet (AVP),
- La réalisation de l'AVP et l'ajustement du chiffrage du projet,
- La consolidation des prix de vente des terrains,

- La poursuite des négociations amiables avec les propriétaires et la signature des promesses de vente pour la totalité des parcelles exceptée la parcelle AT 74,
- La mise à jour de l'étude d'impact, et la réalisation des études hydrauliques préalables au dossier Loi sur l'Eau (échange avec les services de la DDTM),
- La première phase de diagnostic archéologique sur les terrains maîtrisés.

Perspectives 2019

- Poursuivre les procédures réglementaires (dossier de réalisation, modification de PLU, dossier DUP pour l'expropriation de la parcelle AT 74, déclaration Loi sur l'Eau),
- Poursuivre des négociations amiables avec le propriétaire de la parcelle AT 74,
- Démarrer la commercialisation des lots de la tranche 1, été 2019,
- Réaliser les études opérationnelles (PRO, DCE,) de la tranche,
- Démarrer les travaux 3^{ème} trimestre 2019.

VU la Loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

VU l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme,

VU la concession d'aménagement relative à l'opération de la ZAC des CONQUES signée en date du 29 août 2016,

Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2018 établi par la SPL L'Or Aménagement, concessionnaire ;
- **APPROUVE** le bilan prévisionnel de l'opération tel qu'établi par la SPL L'Or Aménagement au 31 décembre 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

❑ Permis de construire / Déclarations préalables / Certificats d'urbanisme

La commission urbanisme s'est réunie le 29 avril 2019 et a traité 44 dossiers à savoir.

15 certificats d'urbanisme

- Parcelle AC 351 : Avenue Grasset Morel, 16 m², zone U3 du P.L.U.
- Parcelle AK 67 : Lieu-dit Garisson, 6717 m², zone A du P.L.U.
- Parcelle CA 26 : lieu-dit « Clausade du Pré de Roubaux » 7 961 m², zone N du P.L.U. et rouge P.P.R.I.
- Parcelle AA 142 : 56 Avenue René Guiraud ; 40 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelle BK 8 : Clausade du Mas d'Audrie, 8 602 m², zone A du P.L.U.
- Parcelle AT 31 : 169 Avenue René Guiraud, 128 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelle AC 5 : 3 rue de Moulines, 49 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelle AC 4 : 2 impasse de l'Atelier, 68 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelle AB 146 : 1 faubourg Bonaparte, 146 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelle BB 118 : 15 rue Jean Giono, 530 m², zone U3 du P.L.U.
- Parcelles BC 101 – 135 - 137 : 140 rue du Jardin Colar, zone U3 du P.L.U.
- Parcelle AT 32 : 167 Avenue René Guiraud, 117 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelle AT 157 : 44 rue Saint-Jean, 106 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelles BL 22 et 24 : Mas de Viala, 332 m², zone A du P.L.U.
- Parcelles AA 119 : 96 boulevard de la république, 264 m², zone U2 du P.L.U.

21 demandes de déclarations préalables

- DAROUSSAT Patrick : 16 rue Paul Valéry, construction d'une piscine
- HERAULT THD : rue Henri Estève, fibre optique : pose de sous répartiteur optique
- HERAULT THD : rue Capitaine Roucher, fibre optique : pose de sous répartiteur optique
- DA SILVA Joaquim : 94 rue du Casino, extension d'un abri de jardin
- SALET Jean-Michel : 5 place de l'Horloge, ravalement de façades

- STITELET Fred : 82 rue Haute, enduit mur de clôture existant
- GROS Benoit BOCQUELET Anaïs : 45 rue Saint-Jean, Réfection toiture et changement de menuiseries
- LAUTIER Pierre : 4 rue de l'Aigoual, réfection des façades
- CASTEL Vincent : 2001 chemin de Mudaison à Saint-Nazaire, enduit des façades du hangar agricole
- LESBURGUERES Jérôme : 29 rue de la Motte, élargissement du portail du garage
- FERNANDEZ Bernard : 9 rue Paul Cézanne, réalisation d'un mur de clôture et d'un portillon
- PATIENT Martine : 19 place Saint-Jean, réfection des façades
- BOBER Steve : 44 rue Saint-Jean, réfection des façades
- GRANGE Valérie : 7 rue des Conques :
 - Rehaussement du mur de clôture
 - Rénovation des façades
- GARCIA Philippe : 93 boulevard de la République, réhabilitation et extension d'une maison
- PROUTEAU Valérie : 20 rue Paul Cézanne, pose de panneaux photovoltaïques
- BAEZA Anthony : 6 rue Romieu, réfection des façades
- GROS Benoit et BOCQUELET Anaïs : 45 rue Saint-Jean, réfection de la toiture à l'identique
- LEQUEPEYS Christiane : 4 rue de la Coquille, réfection de la toiture et enduit façade
- LEQUEPEYS Christiane : 5 rue Saint-Jean, réfection de la toiture
- JEANNERET François : 3 rue des Conques,
 - Changement des menuiseries et volets
 - Réfection des façades

3 demandes de permis de démolir

- MOREL Hélène : 486 avenue René Guiraud, démolition de dépendances
- MARQUES Fabrice et MARCHET Roxanne : 470 avenue René Guiraud, démolition d'un hangar
- COMMUNE de Lansargues : 25 rue de l'Argenterie, démolition d'une habitation et annexes

2 Demandes de permis de construire

- JAMPY et PUCHE, 9 bis rue Gélibert, agrandissement d'un logement
- MARQUES Fabrice et MARCHET Roxanne : 470 avenue René Guiraud, construction d'une maison d'habitation

3 Demandes de permis de construire modificatif

- ESTEVE Laurent : 9 rue Marius André
 - Modification de la hauteur totale de la maison
 - Création d'un portail coulissant
 - Modification de la hauteur des murs de clôture
- SCI F2M : 360 rue de la Libération, modification d'ouvertures
- PERSOHN Patricia et BONIN Willy : 5 impasse des Aramons, extension d'une maison d'habitation

Arrivée de Didier VALETTE

☐ Participation pour voies et réseaux dans le cadre de la délivrance du permis d'aménager n° PA03412718M0003 (projet AGRELO / MHP Immobilier)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 Septembre 2003, le Conseil Municipal de Lansargues a décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics (PVR) définie à l'article L332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

Conformément aux articles L332-15 et L332-8 du code de l'urbanisme, la contribution nécessaire à l'extension du réseau électrique à réaliser pour une distance supérieure à 100 m est à la charge de la Collectivité qui peut la répercuter aux bénéficiaires des autorisations d'urbanisme.

Vu les caractéristiques spécifiques de la zone U3,

Considérant la demande de permis d'aménager déposée par MHP Immobilier, représenté par Monsieur AGRELO Frédéric, pour la création d'un lotissement composé de 2 parcelles destinées à la construction de 6 habitations, au 81, rue de la Libération à Lansargues,

Considérant que le projet nécessite une extension du réseau électrique d'un montant 19 570,30 € H.T,

Considérant que cette participation peut être mise à la charge des bénéficiaires de l'autorisation d'urbanisme,

Et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** une participation pour l'extension du réseau électrique d'un montant de 19 570,30 € H.T dans le cadre de la délivrance du permis d'aménager à Monsieur AGRELO Frédéric, MHP Immobilier. Cette participation sera redevable par le bénéficiaire du permis d'aménagement au commencement des travaux.

Commission PERSONNEL -TRAVAUX – SECURITE – Rapport de Michel IVORRAD, présenté par Didier VALETTE

□ Conservation des archives communales – Changement des menuiseries extérieures et d'étagères – Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de Hérault Energies.

La Direction des Archives Départementales de l'Hérault a procédé à une inspection des archives de la commune. Dans son rapport du 12 mars 2019, cette dernière a relevé la bonne tenue de nos archives, tant dans l'organisation que dans le suivi de la réglementation concernant les éliminations, mais aussi a indiqué que des travaux et des aménagements étaient nécessaires pour garantir une bonne conservation des documents.

Ces travaux et aménagements consistent notamment :

- au remplacement des fenêtres qui sont en mauvais état et qui occasionnent de fortes variations climatiques,
- à privilégier, pour les archives historiques, un système de rayonnages métalliques à la place du système actuel (étagères bois).

Remplacement des menuiseries extérieures et rayonnage du local des archives communales : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault

Suite à ces préconisations, des devis ont été demandés auprès de :

- MECALUX, pour une offre de rayonnages métalliques qui devraient nous permettre d'optimiser l'espace de stockage. Le montant s'élève à 1 169,00 € HT, soit 1 402,80 € TTC.
- l'entreprise 2T Menuiserie Ebénisterie, pour des travaux englobant la fourniture, la dépose et la pose de 3 menuiseries bois. Le montant s'élève à 2 437,00 €/HT, soit 2 924,40 € TTC.

Pour ces travaux d'équipements du local des archives communales s'élevant à un montant total de 3 606,00 €/HT, soit 4 327,20 €/TTC, la commune de Lansargues peut solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault une aide financière.

Après en avoir délibéré,

le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet d'achat de rayonnages métalliques et du remplacement des menuiseries extérieures du local des archives communales qui s'élève à un montant global de 3 606,00 €/HT,
- **SOLLICITE** de la part du Conseil Départemental de l'Hérault, la subvention la plus élevée possible, la commune de Lansargues s'engageant d'ores et déjà à prendre en charge le complément de la dépense.

Remplacement des menuiseries extérieures du local des archives communales - Demande de subvention auprès de Hérault Energies au titre des économies d'énergie :

La commune peut également solliciter une aide financière auprès du Comité Syndical d'Hérault Energies dans le cadre du programme des « Travaux d'économie d'énergie », pour le projet de remplacement des menuiseries extérieures du local des archives communales, estimé à 2 437,00 € HT, soit 2 924,40 € TTC,

Après en avoir délibéré,

le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de remplacement des menuiseries du local des archives communales qui s'élève à un montant de 2 437,00 €/HT,
- **SOLLICITE** de la part du Comité Syndical d'Hérault Energies, la subvention la plus élevée possible, la commune de Lansargues s'engageant d'ores et déjà à prendre en charge le complément de la dépense.

Intervention de Monsieur le Maire – Michel CARLIER

☐ Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2019

Ont été tirés au sort : BOSCH Julien, FASTRE Yoann, GALTIER Chantal, GEINS Cédric, LAOUT Sylvain, RAMA Catherine.

☐ Mise à disposition d'une tente de réception aux associations locales – Adoption d'un règlement

Monsieur le Maire rapporte :

La commune vient d'acquérir une tente de réception (6m x 14m) qui pourra être mise à disposition des associations de la commune de Lansargues qui en font la demande.

Pour que cette mise à disposition soit effective, un règlement abordant et détaillant les points suivants a été établi :

- Le principe de mise à disposition,
- La réservation,
- L'utilisation,
- La mise en place, le rangement et le nettoyage de la tente,
- Les assurances et les responsabilités.

Après chaque utilisation, l'utilisateur devra restituer le matériel dans l'état où il l'a trouvé lors de sa remise. En cas de manquement total ou partiel à cette disposition, les frais correspondants seront retenus sur la caution fixée à 500 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le règlement relatif à la mise à disposition d'une tente de réception tel qu'annexé à la présente délibération.

☐ Syndicat Intercommunal pour la Protection des Sites et le maintien des traditions et coutumes camarguaises : adhésion d'une nouvelle commune – Fontanès (30)

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat Intercommunal de Protection des Sites pour le maintien et la défense des traditions et coutumes camarguaises a décidé à l'unanimité, lors de la réunion de son comité syndical du 04 avril 2019, d'accepter l'adhésion de la commune gardoise de Fontanès (699 habitants).

Pour que cette décision d'intégration soit valable, il est nécessaire que les membres actuels du Syndicat, dont fait partie la commune de Lansargues, délibèrent eux-mêmes individuellement pour approuver, dans leur majorité cette adhésion.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Fontanès.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ACCEPTÉ la demande d'adhésion de la commune de Fontanès (30).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature
Michel CARLIER		Françoise COURNILS	Absente excusée et représentée
Didier VALETTE		Claudine PRADE	Absente excusée et représentée
Jacqueline ALLEGRE		Christine MARTIN	
Nicolas NOGUERA		Magali LAVERGNE	
Michel IVORRAD	Absent excusé et représenté	Muriel BALDO	
Monique BOUISSEREN		Marion FESQUET	
Alain LABORIEUX	Absent excusé et représenté	Hervé BERARD	Absent non représenté
Sylvia BERNAL		Josette TORRECILLAS	Absente non représentée
Michel LAZERGES		Jean-Louis VALETTE	Absent non représenté
Michel GAUDON		Chantal LEMAN	Absente non représentée
René CHALOT		Noelle ZURCHER	Absente excusée et représentée
Didier GALTIER			